

Concept de sélection TENNIS pour la participation aux FISU Sommer World University Games Chengdu 2023 28 juillet - 08 août 2023

Version 10.2022

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour l'Universiade d'été.

2. Date de la manifestation

FISU Sommer World University Games Chengdu, Chine : 28 juillet - 08 août 2023
Compétition de tennis : 30 juillet - 06 août 2023

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants suivants sont définis :

Chaque pays/région est autorisée à inscrire un maximum de 4 hommes et de 4 dames de la manière suivante: Each country/region is authorised to enter a maximum of 4 men and 4 women as follows:

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Simple homme: 2 joueurs maximum | Men's Singles: a maximum of 2 players |
| - Simple Dames: 2 joueuses maximum | Women's Singles: a maximum of 2 players |
| - Double Hommes: 1 paire maximum | Men's Doubles: a maximum of 1 pair |
| - Double Dames: 1 paire maximum | Women's Doubles: a maximum of 1 pair |
| - Doubles Mixte: 1 paire maximum | Mixed Doubles: a maximum of 1 pair |

4. Participation à l'Universiade d'été

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait):

1. Citoyenneté suisse
2. Âge: date de naissance du 01.01.1996 au 31.12.2005 inclus.
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation ordinaire dans une haute école universitaire ou spécialisée reconnue en Suisse ou à l'étranger (dans des cas exceptionnels, école supérieure ou ancien étudiant).

Coûts : Les athlètes sélectionnés doivent payer une contribution aux frais de 800 francs suisses au maximum (env. 20% des frais totaux). Un autre 20% sera couvert par l'université de l'athlète, le reste sera couvert par Swiss University Sports.

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Critères principaux : les critères suivants doivent être satisfaits (au moins l'un d'entre eux) pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

Critères Messieurs

- Classement ATP
- ITF World Ranking

- Classement national Top 25
- College Tennis NCAA Division I: Top-100 (double-Top-50)
- NAIA, NCAA département II, Junior College: Top-10 (double-Top-5)

Critères Dames

- Classement WTA
- ITF World Ranking
- Classement national Top 20
- College Tennis NCAA Division I: Top-100 (double-Top-50)
- NAIA, NCAA département II, Junior College: Top-10 (double-Top-5)

Autres critères pouvant influencer la décision

- athlètes avec des résultats/victoires intéressantes au niveau international ayant un potentiel de records personnels
- Athlètes avec potentiel pour une carrière de haut niveau
- Qualité de la planification d'entraînement et de tournois
- Courbe de performance (nationale et internationale)
- Meilleur état physique et de santé
- Qualité de la candidature (dont résultats)
- Le résultat obtenu lors d'un WM/WC/EC/JWM l'année précédant les Summer World University Games peut être pris en compte comme critère de sélection.

5.2. Compétitions définies par la fédération

- Classements et résultats du 01.07.2022 au 15.05.2023
- Résultats aux Tournois ATP et Challenger
- Résultats en future, transition tour (15'000 und 25'000)
- Résultats aux championnats Suisse actifs

La sélection définitive basée sur la proposition du chef de discipline et de la fédération sera étudiée par la commission de sélection de la FSSU et sera connue au plus tard au 19 juin 2023. Un Meeting de préparation obligatoire aura lieu en décembre 2022 et mars 2023.

5.3. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) en concertation avec la fédération, avant la fin de la période de sélection et sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

5.4. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports :

- Chef du sport élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Head of Delegation Swiss University Sports (Renato Maggi)
- Vice-présidente Swiss University Sports (Martina van Berkel)

La commission de sélection décide de façon définitive à la majorité des voix.

6. Aspects médicaux

Les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA dès leur sélection définitive. Le site Internet www.sportintegrity.ch fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes et du personnel d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant un potentiel avéré de médailles ou de diplômes, une disposition spéciale peut être prise pour des raisons médicales. La preuve médicale doit être fournie immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Le/la chef(fe) de discipline fait en même temps une proposition à Swiss University Sports pour des compétitions alternatives correspondantes ou des possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations. La publication de tous les concepts de sélection doit avoir lieu 7 mois avant chaque compétition. Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Autres dispositions

Processus d'inscription des athlètes : Les athlètes doivent s'être manifestés au plus tard **fin octobre 2022** en tant que « potentiels » auprès de leur CD. Les potentiels sélectionnés donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé (compétitions nationales / internationales) et à relever les éventuelles épreuves de préparation.

Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer à l'Universiade. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient à la cheffe du sport d'élite et au responsable de la délégation (HoD).

9. Responsabilités

Chef de discipline, Patrick Udvardi, Universität Luzern, Hochschulsport Campus Luzern,
patrick.udvardi@unilu.ch, +41 79 823 91 60

Coach, Matthieu Amgwerd, matthieu_amgwerd@bluewin.ch, +41 79 251 06 16

Zurich, le 21.10.2022



Patrick Udvardi, Chef de discipline Tennis Swiss University Sports



Simone Righenzi, Chef sport d'élite Swiss University Sports